

Le mystère des origines de Samuel de Champlain

Éric Thierry

Number 134, Summer 2018

Dossier Champlain

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/88528ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Thierry, É. (2018). Le mystère des origines de Samuel de Champlain. *Cap-aux-Diamants*, (134), 4–7.



Vue actuelle de la ville de Brouage. (Archives de l'auteur).

LE MYSTÈRE DES ORIGINES DE SAMUEL DE CHAMPLAIN

par **Éric Thierry**

Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur la naissance de Samuel de Champlain. On a pensé qu'il avait été un petit « ânier », un « gardien de brebis », un « fils de maçon, pêcheur à ses heures », qui habitait à Brouage, en Saintonge. D'autres ont supposé qu'il était un bâtard que le futur roi Henri IV aurait conçu lors d'un séjour à La Rochelle pendant les guerres de religion. Enfin, plus récemment, on a prétendu qu'il s'appelait en vérité Chapeleau et qu'il avait été baptisé dans le temple rochelais de Saint-Yon, le 13 août 1574. Les documents qui évoquent la naissance de Champlain sont peu nombreux, mais ils nous permettent tout de même de lever

quelques pans du voile de mystère qui l'entoure.

LA DATE DE NAISSANCE

Il n'est pas facile de savoir quand Champlain est né. Faute de documents d'archives, on doit se contenter de rares informations que le fondateur de Québec a lui-même données. L'une est ce passage de son *Traité de la marine* placé en annexe de ses *Voyages* de 1632 : « Apres avoir passé trente-huit ans de mon âge à faire plusieurs voyages sur mer [...] ». L'autre est cet extrait de l'épître dédicatoire à Marie de Médicis de ses *Voyages* de 1613 : « C'est cet art [l'art de la navigation] qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer ». Comme le *Traité*

de la marine a vraisemblablement été rédigé en 1630 ou 1631, on peut penser que Samuel a commencé à naviguer 38 ans plus tôt, c'est-à-dire en 1592 ou 1593, certainement dès le début de son adolescence, vers dix ou douze ans, conformément aux habitudes de l'époque qui voulaient qu'on devienne « garçon » à bord d'un navire à ce « bas âge ».

Sa naissance vers 1580 est d'autant plus vraisemblable qu'un autre passage des *Voyages* de 1632 nous amène à la même période. Il s'agit d'une allusion à François Gravé Du Pont, dans laquelle Champlain précise « que pour le Sieur du Pont j'étais son ami, et que son âge me le ferait respecter comme mon père ». Gravé ayant été baptisé à Saint-Malo, le 27 novembre

1560, on peut supposer que Champlain est né vers 1580, car vingt ans de différence d'âge entre les deux hommes peuvent avoir été suffisants pour susciter chez le cadet des sentiments quasi filiaux à l'égard de l'aîné.

LES PARENTS

Les parents du fondateur de Québec sont connus grâce à son contrat de mariage avec Hélène Boullé, conclu à Paris le 27 décembre 1610. On peut y lire que « Noble homme Samuel de Champlain, sieur dudit lieu, capitaine ordinaire de la Marine, demeurant en la ville de Brouage, pays de Saintonge », est « fils de feu Antoine de Champlain vivant capitaine de la Marine et de dame Marguerite Le Roy, ses père et mère ». Samuel étant qualifié de « sieur dudit lieu », Champlain est un nom de terre. Où celle-ci se trouve-t-elle? Un champ de plaine (*campus planus* en latin, d'où Champlain) n'étant pas rare, on peut dresser une liste d'endroits portant ce nom au XVI^e siècle : on en trouve dans le Vendômois (Champlain, à Renay); en Mayenne (Champlain, à Saint-Pierre-des-Landes); en Brie (Champlain, à La Queue-en-Brie); en Île-de-France (Champlan, près de Longjumeau); en Champagne (Champlin, près de Rumigny); dans le Berry (Champlin, à Crézancy); et dans le Nivernais (Champlin, près de Prémery). La terre de Champlain la plus intéressante est celle qui est située à Saint-Pierre-des-Landes, en Mayenne. En 1557, elle est apportée à Jean de la Saugère par son mariage avec Anne de Peigné, fille de François de Peigné et de Jeanne de Sourches-Malicorne. La famille de la Saugère est de vieille noblesse angevine. Jean est simple écuyer, mais il détient déjà les seigneuries de la Bousardière, près de Mée, du Fougeray, près de Pommerieux, et du Châtelet, près de Souvigné. Lui et son épouse sont convertis au protestantisme et fréquentent la communauté protestante de Vitré, puisque le baptême de leur fils Jacques,



Emplacement de la maison natale de Champlain à Brouage. (Archives de l'auteur).

le 2 octobre 1576, dans leur maison de Champlain, est mentionné dans un registre pastoral vitréen.

L'existence de liens entre les La Saugère et Samuel de Champlain est possible. Un indice est la présence en Acadie, de 1604 à 1607, aux côtés du futur fondateur de Québec, d'un sieur du Fougeray, c'est-à-dire d'un homme qui porte le nom d'une terre des La Saugère. On ignore s'il appartient à cette famille, mais on sait qu'il s'agit d'un cousin d'un protestant de Vitré décédé en Acadie en 1605, René Nouail, sieur de Bourgjoli. Un autre indice réside dans les bonnes relations que Champlain ne cesse d'entretenir avec la communauté réformée vitréenne, malgré le catholicisme auquel il reste toujours fidèle. En 1610, il n'hésite pas à épouser la protestante Hélène Boullé. Les parents de celle-ci, Nicolas Boullé et Marguerite Alix, se sont réfugiés à Vitré pour fuir les persécutions de la Ligue parisienne. Ils s'y sont liés d'amitié avec Jean Ravenel, sieur de la Mériaux, et Pierre Nouail, sieur de Cohigné, père du sieur de Bourgjoli. Ces deux notables protestants de Vitré sont présents à Paris, le 27 décembre 1610, lors de la signature du contrat de mariage

de Samuel de Champlain et d'Hélène Boullé.

UN PÈRE BÂTARD DE NOBLE?

Cela m'amène à formuler une hypothèse. On ne connaît pas d'autre patronyme pour le fondateur de Québec que le nom d'une terre de Champlain. Il est dit sieur de celle-ci dès 1595, lorsqu'il travaillait pour le service des logis de l'armée royale en Bretagne, mais il ne semble jamais en avoir été propriétaire. Or, on sait que, dans l'ouest de la France à la fin du XVI^e siècle, le bâtard d'un gentilhomme prend, non pas le patronyme, mais le nom d'une terre de son père, sans avoir de droit sur elle. Dès lors, ne peut-on supposer qu'Antoine de Champlain, père de Samuel, est un fils naturel de gentilhomme, peut-être un enfant illégitime de Jean de la Saugère? Cela est alors courant dans la petite noblesse française : un véritable âge d'or des bâtards a débuté en France avec la guerre de Cent Ans et n'a pas encore cessé dans la deuxième moitié du XVI^e siècle.

La naissance illégitime d'Antoine de Champlain pourrait expliquer le silence



Ferme de Champlain à Saint-Pierre-des-Landes. (Archives de l'auteur).

de son fils sur les origines de sa famille. Alors qu'il se dit « noble homme » et « sieur de Champlain », Samuel n'évoque jamais la noblesse de ses ancêtres, peut-être parce qu'il la sait entachée. Les fils naturels de gentilshommes sont traditionnellement considérés comme nobles car la noblesse est transmise par le père, mais à l'époque du fondateur de Québec, les temps changent. L'âge d'or des bâtards se termine. La noblesse des fils naturels de nobles commence à être remise en cause et Samuel de Champlain en fait sans doute la cruelle expérience. Des contemporains n'hésitent pas à lui retirer sa particule. Il y a Claude de Monstr'œil, éditeur de ses *Sauvages* en 1603, qui le fait sur la page de titre et dans la signature de la dédicace à l'amiral de Montmorency, et surtout le mordant Marc Lescarbot qui, dès les premières éditions de son *Histoire de la Nouvelle-France* et de ses *Muses de la Nouvelle-France*, ne l'appelle que « Mon-

sieur Champlein », « le capitaine Champlein » ou « le sieur Champlein ». Avocat au parlement de Paris, Lescarbot est bien placé pour lui contester l'appartenance à l'ordre de la noblesse. Il sait que la législation se fait plus rigoureuse à l'égard des fils naturels de nobles au début du XVII^e siècle. En effet, en mars 1600, pour limiter les exemptions fiscales, le roi Henri IV interdit aux bâtards, nés de pères appartenant à la noblesse, de s'attribuer le titre et la qualité de noble homme et de gentilhomme, à moins d'obtenir des lettres d'anoblissement en raison de leurs mérites et de ceux de leurs géniteurs.

UNE FAMILLE BIEN IMPLANTÉE À BROUAGE

Malheureusement, faute d'archives, je n'ai pas les moyens de vérifier mon hypothèse sur l'illégitimité de la naissance d'Antoine de Champlain.

C'est d'autant plus regrettable que s'il est bien un fils naturel de Jean de La Saugère, on peut aisément comprendre son parcours de vie. Les bâtards de nobles, ne pouvant pas hériter de leur père à défaut de légitimation, doivent compter sur leurs propres aptitudes pour s'établir. Guerroyer au service du roi peut permettre d'acquérir honneur et richesse, mais d'autres sont tentés par des aventures lointaines en devenant capitaines de marine, par exemple.

Si Antoine de Champlain est bien le fils naturel de Jean de la Saugère, il est certain que son père ne se désintéresse pas de lui. Même s'il ne lui transmet pas de biens, afin de ne pas léser ses enfants légitimes, il l'intègre tout de suite à son lignage puisqu'il n'hésite pas à lui donner le prénom de son propre père, Antoine de la Saugère, seigneur du Châtelet et du Bourg-d'Iré, marié en 1526 avec Claude du Verger et décédé vers 1572. Comme le veut l'usage, Jean de la

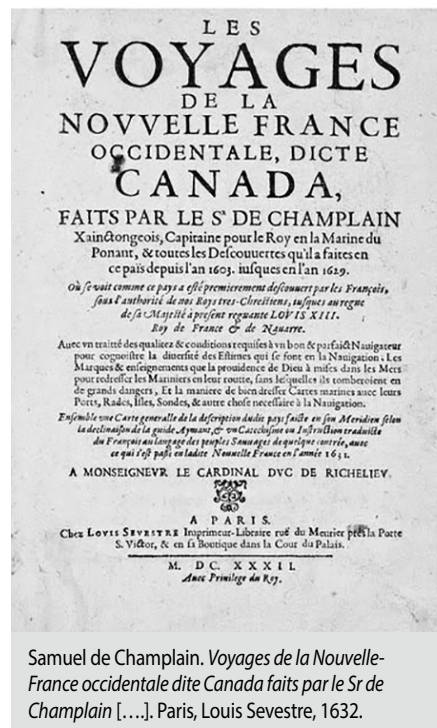


Terre de Champlain à Saint-Pierre-des-Landes. (Archives de l'auteur).

Saugère fait grandir Antoine auprès de lui, en contact avec son épouse et leur progéniture. Le choix du nom de Champlain, une terre appartenant en propre à Anne de Peigné, peut même faire croire à une réelle affection de cette femme pour le fils naturel de son mari, ce qui n'est pas exceptionnel en raison des liens qui naissent parfois de la vie commune. Une fois Antoine devenu adolescent, il profite certainement des relations de son père parmi les marchands de Vitré et part apprendre à naviguer et à commercer sur des navires de Saint-Malo.

Il faut dire que, dans ce cas, la conjoncture lui est très favorable : à partir des années 1560, les Vitréens associés aux Malouins prennent le contrôle de l'exportation des toiles bretonnes vers l'Andalousie. L'arrivée massive d'argent à Séville, en provenance d'Amérique, ainsi que la paix signée entre l'Espagne et la France, en 1559, les incitent à faire deux voyages par an jusqu'à Cadix et Sanlúcar de Barrameda. C'est sans doute à l'occasion d'escales dans le port de Brouage qu'Antoine de Champlain rencontre Marguerite Le Roy et qu'il l'épouse. Les grands-parents maternels du fonda-

teur de Québec habitent là, car ils y sont propriétaires d'une maison que Marguerite Le Roy et sa sœur Françoise posséderont en indivision, dont la moitié sera achetée par Samuel à sa cousine Marie Camaret, le 23 février 1620, et qu'il vendra finalement en totalité à la fabrique



Samuel de Champlain. *Voyages de la Nouvelle-France occidentale dite Canada faits par le Sr de Champlain [...]*. Paris, Louis Sevestre, 1632.

de Brouage, le 27 septembre 1630. Antoine de Champlain a choisi de résider lui aussi à Brouage car, avec son épouse, il semble y avoir acquis deux maisons, de taille différente. La plus petite est destinée à la location. Samuel la vendra le 27 septembre 1630 au marchand brouageais Jean Grain. L'autre, la plus grande, est sans doute celle où Samuel a grandi et peut-être celle où il est né. Il acceptera de la vendre le 23 mars 1626, mais ne s'en séparera qu'au profit d'une personne qu'il affectionnera tout particulièrement, le jeune Charles Leber du Carlo. L'acte notarié nous donne une description précise de cette maison : construite en bois et couverte en tuiles, elle dispose d'un étage accessible grâce à une tourelle d'escalier, elle aussi en bois. Cette maison n'existe plus aujourd'hui, mais grâce à l'acte notarié, on peut la situer dans le Brouage actuel, au coin des rues de l'Hospital et du Port, juste en face du chœur de l'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame lors de sa construction en 1608 et aujourd'hui à saint Pierre et à saint Paul, et pas très loin du monument érigé en 1878 en l'honneur de l'enfant du pays, le fondateur de Québec.

Éric Thierry est historien.

Pour en savoir plus :

- Éric Thierry. *Samuel de Champlain. Espion en Amérique. 1598-1603*, éd. Québec, Les éditions du Septentrion, 2013, 224 p.
- Jean Liebel, « On a vieilli Champlain », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXXII, 2 (1978), p. 229-237.
- Oscar de Poli, « Samuel de Champlain. Nouveaux documents », *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1895, p. 70-97.
- Sylvie Steinberg. *Une tache au front. La bâtardise aux XVI^e et XVII^e siècles*. Paris, Albin Michel, 2016, 440 p.
- Éliane Vigé et Jimmy Vigé. *Brouage. Capitale du sel et patrie de Champlain*. Tome II, Saint-Jean-d'Angély, 1990, 357 p.